



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Cougia, Cauge, Côges, Cosges,

village de l'arrondissement de Lons-le- Saunier, canton, bureau de poste et perception future de Bletterans ; perception actuelle de Chapelle-Voland ; succursale ; à 5 km de Bletterans et 18 de Lons-le-Saunier.

Altitude : 200^m.

Le territoire est limité au nord par Chapelle-Voland , au sud par Frangy (Saône-et-Loire) et Bletterans , à l'est par Nance et à l'ouest par Bosjean et le Tartre (Saône-et- Loire). Sottessard, Jousseaux, le Bourgeau, Visen et les Faubourgs, font partie de la commune.

Il est traversé par la route départementale n° 2, de Chalon en Suisse, par les chemins vicinaux tirant de Sottessard à Frangy, aux prés de Coges, de Jousseaux et de Sottessard à Chapelle-Voland, de Coges à Bosjean ; par le chemin de la rue des Saubinières ; par la Seille et un canal de dérivation de cette rivière ; par les ruisseaux de Bosjean, de Clairot ou du Couvent, de l'étang de la Noue et par le bief du Bois-de-la-Tour.

Le village est situé sur un terrain accidenté et dans une position agréable. Il est distribué en hameaux. Le quartier où est l'église s'appelle *Coges-le-Haut* ; celui qui est au pied de l'éminence, s'appelle *Coges-le-Bas*, ou le *Bas-de-Coges*. Les maisons sont généralement isolées au milieu d'un jardin et d'un verger, composées d'un rez-de-chaussée, construites en terre, briques et pans de bois, avec couvertures en chaume. Quelques-unes, construites en pierre, sont couvertes en tuiles.

La commune de Sottessard a été réunie à celle de Coges le 5 décembre 1821.

Celle du Bourgeau, qui avait été démembrée de Cosges en 1790, lui a été réunie le 21 février 1791.

Population : en 1790, de Coges, 697 habitants , de Sottessard, 297 ; population réunie en 1846, 797 ; en 1851, 836, dont 512 hommes et 424 femmes ; population agglomérée, 277 ; population spécifique par km carré, 61 habitants ; 140 maisons, savoir : à Coges , 41 ; à Sottessard, 33 ; à Jousseaux, 23 ; au Bourgeau, 10 ; à Visen, 17, et aux Faubourgs, 10 ; 225 ménages. En 1681, il n'y avait que 23 maisons à Coges, 7 à Sottessard , 2 à Visen et 1 au Bourgeau.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1787.

Vocable : saint Pierre-ès-Liens.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Cosges a reçu les cotes 5 E 363/2 à /4. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 270, 3 E 2844 à 2857, 3 E 8350 et 8351, 3 E 10372 à 10375, 3 E 11492. Tables décennales : 3 E 1112 à 1120.



Microfilmé sous les cotes 5 Mi 312 à 314, 2 Mi 383 ; 5 Mi 401, 5 Mi 1219, 2 Mi 947, 2 Mi 1717 et 1718, 5 Mi 1, 5 Mi 6 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent, pour être domestiques dans les villes.

Cadastre : exécuté en 1811 ; surface territoriale 1350^h 02^a divisés en 3135 parcelles que possèdent 701 propriétaires, dont 402 forains; 48 habitants ne paient point de contributions foncières ; surface imposable 1301^h 47^a, savoir : 758^h 73^a en terres labourables, 297^h 03^a en prés, 141^h 12^a en bois-taillis, 42^h 67^a en friches, 21^h 71^a en marais, 9^h 89^a en sol et aisances des maisons, 8^h 57^a en vignes, 8^h 36^a en pâtures, 6^h 21^a en étangs, 5^h 84^a en jardins, 2^h 29^a en vergers, 32^a en mares d'eau, 2^a en saussaies, d'un revenu cadastral de 60.288 fr. ; contributions directes en principal 6.813 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, du maïs, des légumes secs, de la navette, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du vin, des foins et des fourrages artificiels, peu d'orge, d'avoine, de seigle et de sarrasin.

L'agriculture y fait peu de progrès. Les prés ont été assainis depuis quelques années.

Les récoltes suffisent seulement à la consommation des habitants.

Le revenu réel des propriétés est de 4 pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes et beaucoup de cochons qu'on engraisse, ainsi que des volailles. 100 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Bletterans et de Lons-le-Saunier.

Il y a à Cosges un moulin à 6 tournants, avec une huilerie, et un autre à Joussaux, à 4 tournants, aussi avec une huilerie.

Il y avait une tuilerie, qui a été démolie depuis quelques années.

Les patentables sont : 3 cabaretiers, 2 blatiers, 2 maréchaux-ferrants, 2 forgerons, 2 marchands de cendres, 1 charpentier, 1 maçon, 1 menuisier et 1 entrepreneur de routes.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère peu éloigné de l'église, dans un complet état de ruine, une maison commune contenant le logement de l'instituteur et celui de l'institutrice, la salle des garçons, fréquentée en hiver par 66 élèves, et celle des filles, par 68 élèves ; enfin 33^h 78^a de friches, jardins, terres labourables et parcours, d'un revenu cadastral de 364 fr. ; la section de Sottessard a sur son territoire 64^a en mares et friches, d'un revenu cadastral de 5 fr. 99 c.

Budget : recettes ordinaires 8.096 fr. ; dépenses ordinaires 4.829 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Sous le rapport archéologique, Coges mérite de fixer l'attention. On y trouve, parmi les monuments celtiques, des médailles gauloises et des buttes funèbres. Le druidisme et le polythéisme romain y ont laissé des traces qui se sont conservées jusqu'au XVIII^e siècle, et qui ont même persisté depuis la révolution. Un chemin creusé entre de hauts talus, conduisait depuis le centre du village à une voie antique reliant *Ledo à Cabillo* (Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône). C'est sur ce point, appelé à la *Garenne*, et indiqué par une croix en pierre, que les traditions paraissent s'être accumulées. On y voyait des *esprits follets*, un chasseur chevauchant dans les airs sur un cheval blanc, un drack ou cheval sans tête, emportant les voyageurs dans l'espace. On y apercevait quelquefois un magnifique carrosse attelé de quatre chevaux, traversant comme un éclair la prairie qui borde la Seille. Sur la voie romaine, en face de Coges, on vit souvent rassemblés une foule de grands seigneurs, de belles dames, les uns mangeant sur le gazon, d'autres faisant de la musique et conviant les bergers d'alentour à venir prendre part à leur fête, invitation qu'on se gardait bien d'accepter. Les rives des nombreux étangs qui couvraient jadis le territoire, étaient peuplées de fantômes femelles appelés *dames blanches* ou *dames vertes*. Ils attiraient les voyageurs par leurs agaceries, puis les précipitaient ensuite au fond de l'eau. Les *Goules* tenaient leur sabbat au bord d'un étang qui a retenu le nom d'*Etang-de-Gout*. Les feux de la Saint-Jean, que les

nouveaux mariés étaient tenus d'allumer sur la place de la *Tillette*, rappellent les fêtes solsticiales du paganisme. Nous pourrions encore citer, parmi les curiosités archéologiques, sans pouvoir néanmoins leur assigner une date précise, les souterrains-refuges qui sont très nombreux sur le territoire. Ces souterrains, au fond desquels on trouve des arbres noircis par le temps et empreints du travail de l'homme, sont appelés *mares*, *carrières*, *retraites*. Ils sont disposés avec une certaine régularité, sur des lignes presque parallèles. Les gens du pays ne manquent pas de dire que Coges est une ville engloutie, et que chaque mare indique la place d'une maison enfouie. Les archéologues ne sont point d'accord sur l'origine de ces creux ; mais leur destination ne saurait être mise en doute, et ils ont évidemment servi de retraite pendant les désastres du moyen-âge. Il faut pas trop se préoccuper de la dénomination de *rue des Colonnes* , que porte un chemin tirant de Coges à Charnay, hameau de Frangy, et traversant la voie romaine de Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône. Ce nom provient de piquets plantés sur le bord du chemin, pour guider les voyageurs dans la prairie, lorsqu'elle était couverte d'eau ou de neige. Quelques-unes de ces bornes existent encore. Le premier titre qui mentionne implicitement Sottessard, est l'acte par lequel Guillaume d'Arguel, archevêque de Besançon, confirme, en 1111, à l'abbaye de Baume, la chapelle de *Villare-Roold*, appelée en 1155, *Ecclesia Villare-Roofd*. Cette église est celle de Villaroz, aujourd'hui hameau important de Bosjean, que les historiens ont cherché vainement jusqu'à ce jour sur les points les plus opposés de la province. Il suffisait cependant de remarquer qu'elle est toujours nommée dans les chartes avec celle de Bletterans, de Frangy et de Chapelle-Voland , pour ne la chercher que dans leur voisinage. Une bulle du pape Clément III, de l'an 1190, confirme à l'abbé de Baume la possession des églises de Nance et de Coges, *Nancia* et *Cougia* , et non point *Congia*, ainsi qu'on l'a lu quelquefois.



Seigneuries : Le territoire de Coges était divisé en deux seigneuries tout-à-fait distinctes, appelées l'une, seigneurie de Coges, et l'autre seigneurie de Jousseaux.

Seigneurie de Coges : Elle comprenait Coges, Visen, Pannessières , hameau de Bosjean, le Bourgeau et Sottessard en partie. Les sujets étaient soumis à la main-morte réelle et personnelle, au guet et garde, à la montre d'armes, aux réparations des fossés du château, à la banalité des fours, des moulins et des battoirs, à des corvées d'hommes et de charrues, à des cens en argent, en cire et en grains. Le seigneur avait la justice haute, moyenne et basse, avec droit d'instituer et de destituer tous officiers pour l'exercer, et de nommer tous messiers et forestiers, pour la garde des champs et des bois. Le signe patibulaire à deux piliers, pour l'exécution des criminels, était au bord du chemin de Jousseaux à Sottessard, dans la contrée dite aux *Fourches*. Le carcan était placé sous un tilleul occupant le centre d'une place vague, à côté du château. C'est là aussi que les sergents vendaient les objets saisis sur les débiteurs en retard. Les amendes pour délits étaient généralement fixées à 60 sols, ce qui était un taux exorbitant. Ceux qui étaient convaincus d'avoir fait des quêtes, ayant des peaux de loup à la main, étaient passibles de l'amende.

Seigneurs : Le 8 juin 1303, Guy Galafin reconnut être homme-lige de Jean de Chalon-Arlay I^{er}, et tenir de lui en fief la maison-forte de Coges, avec la justice et les autres droits qui y étaient attachés. Dans le dénombrement fourni, le 22 juin 1388, par Hugues de Chalon à Philippe, duc et comte de Bourgogne, ce prince déclara que cette seigneurie appartenait pour une moitié à Jean de Coges, et pour l'autre moitié aux enfants de Jean Galafin, tous deux fils de Guy. Jean Galafin, sire de Coges en partie, avait épousé Huguenette de Salins-la-Bande, fille de Jean de Salins. Cette dame se présenta en 1393 , devant Jean de Chalon-Arlay, et lui fit hommage, tant en son nom qu'en celui de Jean Galafin , son fils, absent, de la moitié de la terre de Coges. Jean Galafin transmet sa succession à ses deux filles, *Henriette* et *Marguerite*. Marguerite était veuve, en 1402, de Guillaume Gasconet, et Henriette de Guillaume d'Arbois, dit du Vernois, fils de Guyot du Vernois d'Arbois, chevalier. La portion de Jean de Coges était passée, en 1421, à Jean de Florence, chevalier. En 1440, Louis de Chalon-Arlay fournit un dénombrement au duc Philippe-le-Bon, dans lequel il déclara que la seigneurie de Coges était possédée par Philippe et Jean Galafin frères, les enfants de Jean de Poligny, les héritiers d'Humbert de la Platière, chevalier, et par Philippe de Chissey, à cause de sa femme. En 1449, ces différentes portions étaient réunies entre deux seules mains. Jean Galafin, écuyer, et Guyot, chevalier, fils de Jean III de Poligny, avaient chacun moitié du château et de la seigneurie de Coges. Guyot de Poligny servit le duc Charles-le-Téméraire avec nombre d'hommes et de chevaux, dans ses malheureuses campagnes contre les Suisses. Il eut de Jeanne de Sainte-Croix, dite de



Montjouvent, son épouse, entre autres enfants, *Pierre* de Poligny, qui eut Coges dans son lot, Pierre de Poligny, dit aussi Pierre de Coges, seigneur de Châtillon-sur-la-Loue, de Lisine, de Palantine, de Gommerand et de Coges en partie, vivait en 1499. Il fut désigné par l'archiduc Philippe, roi de Castille, pour être l'un des gentilshommes qui devaient l'accompagner en Espagne, et ce monarque lui écrivit à ce sujet. Il remporta, en 1511, le prix dans le tournoi de Vincelles, près de Louhans. Aux funérailles de Philibert de Chalon, prince d'Orange, qui eurent lieu en 1530, c'est lui qui portait la bannière de Charny, de gueules à trois écussons d'argent. Il acheta, de Jean de la Tour, sieur de Jousseaux, différents droits que ce dernier possédait à Coges, et la portion appartenant à Jean Galafin, de sorte qu'il resta seul possesseur de cette terre. Il avait épousé Charlotte de Montconis, fille d'Isabeau de Montconis, dame de Bard, de Jousseaux et autres lieux. Il mourut en 1549, après avoir institué *Claude*, son second fils, son héritier dans les terres de Coges et de Gommerand. Claude de Poligny fournit, le 8 septembre 1569, son dénombrement au roi d'Espagne, jouissant alors, par confiscation, des biens de la maison de Chalon, non seulement pour la seigneurie de Coges, mais encore pour la chevasse de Saint-Martin, située sur Bletterans, Coges et Nance, qu'il avait acquise de Jacques Sarrasin. Il avait épousé Françoise de Montjeu, dame de Maynal, qui vivait en 1599, et dont il eut *Guillaume* et deux filles. Guillaume fit sa reprise de fief en 1584, et épousa Jeanne de Courcelles, qui était déjà veuve de lui en 1603. Le 28 juillet 1681, Antoine de Vaudrey, baron de Saint-Remy, en qualité d'administrateur de Nicolas-Joseph de Vaudrey, son fils, donataire universel d'Adrienne de Vy, douairière de Nicolas de Guerche, fit hommage de la terre de Coges au roi d'Angleterre, seigneur d'Arlay.

Le 3 février 1740, Emme Armis, marquis de Rozen et de Bollevillers, baron de Conflandey et autres places, maréchal-de-camp d'un régiment de cavalerie allemande, agissant comme mandataire de Jeanne-Octavie, comtesse de Vaudrey, baronne de Saint-Remy, sa mère, épouse de Reinold-Charles, comte de Rozen, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis, vendit la seigneurie de Coges à Étienne Belon, écuyer, capitaine de dragons dans le régiment de Languedoc, moyennant 93.000 francs. Le fils de ce dernier aliéna le domaine utile de cette seigneurie, après la révolution, à M. de Longeville, qui le possède actuellement.

Château : Au nord-est du village et dans la partie la plus élevée du territoire, on remarque une motte artificielle en terre, ayant environ 120 mètres de circonférence, entourée d'un large et profond fossé. C'est sur cette éminence qu'était bâtie la maison-forte de Coges. Elle se composait d'un grand bâtiment, flanqué aux angles de quatre tours circulaires percées de meurtrières. Au-dessus des fossés était un large portail en pierre, précédé d'un pont-levis et surmonté d'un pigeonnier, renfermant 800 *pertuis*. La multitude de pigeons qu'on y élevait était un fléau pour les campagnes d'alentour.

A côté du portail était une grange, dans laquelle les habitants devaient, en cas de guerre ou d'éminent péril, retirer leurs grains, leurs moissons et leurs bestiaux. Proche de cette grange, il y avait un champ de 6 hectares, clos de haies et de fossés, dans lequel les retrahants se réfugiaient au moment du danger. Vers la basse-cour, se trouvait un champ inculte, au milieu duquel s'élevait une tillette (ou tilleul). Il servait aux amusements de la jeunesse, aux feux des brandons et de la Saint-Jean, et pour le marché qui se tenait le lundi de chaque semaine. La plupart des seigneurs de Coges, depuis le XIV^e siècle, ne résidaient au château que pendant l'été. Une maison de fermier est aujourd'hui bâtie sur l'emplacement de l'ancien castel.

Seigneurie de Jousseaux : Elle comprenait le hameau de Jousseaux, une partie de Sottessard, et consistait en maison-forte, jardin, verger, justice haute, moyenne et basse, cens, prestations, bois, forêts, étangs, droit de chasse et de pêche, banalité de four et de moulin, etc. Les sujets étaient soumis à la mainmorte réelle et personnelle. Cette terre fut érigée en baronnie au XVII^e siècle.

Seigneurs : Les premiers seigneurs de Jousseaux portaient le nom de ce fief. Jean de Jousseaux, écuyer, laissa une fille nommée *Jeanne*, qui épousa Jacquemard de Villette. En 1388, Hugues de Chalon, dans le dénombrement qu'il fournit au duc et comte de Bourgogne, désigne cette dame comme possédant alors Jousseaux. Le 8 avril 1393, Jacquemard de Villette fit hommage de cette terre au prince d'Orange, au nom d'Étienne, Jean et Blanche de Villette, ses enfants. Le 10 septembre 1838, Philiberte de Luxembourg,

usufruitière des biens délaissés par Philibert de Chalon, prince d'Orange, son fils, permit à Jean de la Tour, écuyer, sieur de Bard et de Jousseaux, de prendre possession, sans danger de commise, des biens qui lui avaient été donnés par Louis de Nance, provenant de Vauchier de Jousseaux, et de ceux qu'il avait acquis de Claude de Nance. Le 1^{er} février 1369, Nicolas de la Tour, écuyer, fils de Jean, fit hommage au roi d'Espagne, seigneur d'Arlay, de la seigneurie de Jousseaux, d'une chevance à Arlay, Vincent et Lombard, d'une autre à Bletterans et d'une troisième à Sellières. Il avait épousé Guillemette d'Accors, qui était veuve de lui en 1584, et dont il eut deux filles, *Antoinette* et *Catherine*. Antoinette de la Tour s'allia à Pierre de Montmoret, écuyer, seigneur de Rotallier et de Villerot, dont elle eut Claude et Guillemette de Montmoret, mariée au château de Jousseaux, le 27 février 1599, à Pierre de Reculot, seigneur de Vertamboz. Catherine de la Tour épousa aussi, au château de Jousseaux, Lazare de Brancion, écuyer, seigneur de Saint-André. La seigneurie de Jousseaux et les chevances en dépendant, furent adjugées par décret du parlement de Dole, le 15 novembre 1657, à Pierre du Pin, seigneur de la Chanée, sur Joachim, fils de Guillaume de la Tour et Georgine de Poligny, son épouse. Ce Joachim de la Tour joua un rôle des plus honorables, sous le nom de Monsieur de Jousseaux, lors du siège de Dole par le prince de Condé, en 1636. Il était lieutenant du marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province de Franche-Comté. L'historien Boyvin vante sa fidélité et son courage. En 1707, Claude-Marie du Pin, fils de Pierre, baron de Jousseaux, seigneur de Sottessard, la Chanée, les Feuillées, Montfermier, vendit Jousseaux à Pierre de Balay, descendant du chevalier Aimé de Balay, 1^{er} du nom, chambellan de Marguerite d'Autriche. Philibert-Marie-Joseph, fils de Pierre de Balay, revendit cette baronnie, en 1777, à M^{me} la princesse de Lauraguais, dame d'Arlay. M. le prince d'Areberg possède encore une partie du domaine utile de ce fief.



Château : Le château de Jousseaux était, comme celui de Coges, bâti sur une motte artificielle en terre, entourée d'une contre-escarpe et de fossés profonds, avec un large portail au sud, précédé d'un pont-levis. Il était considérable. Un grand corps de bâtiment au centre, était flanqué sur ses côtés de quatre énormes tours circulaires, très élevées. Une chapelle isolée était à gauche du château. Un bâtiment de ferme était construit en dehors des fossés. Les possesseurs de cette forteresse l'habitaient continuellement, ce qui lui donnait de l'importance. Elle a été détruite depuis 1789. En 1844, on trouva au pied de la motte du château, un vase en terre renfermant une grande quantité de monnaies d'or, d'argent et de billon, frappées à l'effigie des souverains de Franche-Comté de la maison d'Espagne.

Fief de Visen : Il y avait au hameau de Visen, une tour féodale habitée par une famille noble de nom et d'armes, qui avait la prévôté du village de Coges. En 1393, l'écuyer de Visen épousa Huguenette de Salins, veuve de Jean Galafin, sa suzeraine. Pierre de Visen, curé de Bletterans, en 1466, chapelain et ami de Louis de Chalon, accompagna ce prince dans ses campagnes du Languedoc. Cette famille s'établit à Dijon, et occupa des emplois à la cour des ducs de Bourgogne.

Fief divers : On comptait à Coges plusieurs fiefs ou chevances, appelés de Saint-Martin, de Boujailles, de la Baume et de Bernaud.

Paroisse : La paroisse de Coges comprenait Coges, Visen, le Bourgeau, Jousseaux, les Piotelats et Champ-Flory, ces deux derniers hameaux aujourd'hui de la commune de Chapelle-Voland. A la suite des guerres du XVII^e siècle, cette paroisse fut réunie quelque temps à celle de Nance. L'abbé de Baume avait le patronage de l'église, conjointement avec le chambrier de ce monastère.

Sottessard dépendait de la paroisse de Bosjean, ancien membre elle-même de la paroisse de Mouthier-en-Bresse. Le seigneur du Tartre ayant fondé un service dans la chapelle de son château, en 1468, un vicaire fut chargé d'y célébrer les offices les jours de dimanches et de fêtes. Le vicaire général de l'archevêque de Besançon décida, en 1769, que la chapelle du Tartre serait desservie par un vicaire résident. L'abbé de Baume, mécontent de cette sentence, en appela comme d'abus. Le prieur de Mouthier intervint de son côté. Le procès n'était point terminé encore en 1789.

Église : L'église de Coges est dédiée à saint Pierre-ès-liens, dont on célèbre la fête le 1^{er} août. Elle occupe le sommet d'une éminence, au centre du village. Elle est orientée et construite en briques. Elle se compose



d'un clocher, d'une nef voûtée en berceau, de deux chapelles, d'un chœur et d'une sacristie. Les murs sont soutenus par des contre-forts en briques. Le clocher est couronné par une flèche quadrangulaire. La chapelle du côté de l'évangile est l'ancienne chapelle des seigneurs de Coges. La porte d'entrée et la clef de voûte sont ornées d'un écusson renfermant trois chevrons. Cette chapelle, de structure ogivale, était dédiée à Notre-Dame et à sainte Appolonie ; la nomination du chapelain appartenait au seigneur.

Événements divers : Le village de Coges, placé sur la frontière du duché et du comté de Bourgogne, eut à souffrir de toutes les guerres que se firent les souverains de ces deux provinces. Le 11 août 1637, le comte de Guébriant, après avoir quitté son camp de Chilly, sur les quatre heures du soir, se dirigea sur Dole avec 200 chevaux-légers et 100 dragons. Le lendemain, il tendit une embuscade à la garnison de Bletterans. Ayant échoué, il marcha contre le château de Jousseaux. Il fit mettre pied à terre à ses dragons, et commença le siège. La garnison effrayée, capitula. Il laissa une garnison française dans la forteresse et marcha sur le château de Coges, dont il s'empara, sans éprouver de résistance sérieuse. Au mois de juillet 1815, des troupes autrichiennes, parties de Chalon-sur-Saône, étaient venues occuper Jousseaux. Un détachement français, en résidence à Bletterans, s'avança pour les reconnaître. Une lutte de tirailleurs s'engagea. L'ennemi, saisi d'une terreur panique, prit la fuite dans le plus grand désordre. Les généraux autrichiens, instruits de cet événement, ordonnèrent de brûler Bletterans et les environs ; mais cet ordre fut retiré peu de temps après.

Biographie : Sottessard a vu naître *Guillaume Petitjean*, capitaine adjudant-major au 103^e de ligne, entré au service en 1793, mort à Bletterans après 1815.

Bibliographie : Annuaire du Jura, 1852. Archives de la maison de Chalon, déposées au château d'Arlay. Archives de la préfecture du Jura.